

N°DCA-2019-023

- Membres théoriques
: 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres présents :
10
- Pouvoirs :
2
- Votants :
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 04 juin 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Virginie LUCOT-AVRIL.
MM. Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.
M. Christian DUVAL.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant André GUEROULT, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Monsieur Philippe LEROY à Madame Sophie ALLAIS.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *les différentes délibérations de création d'autorisation de programme modifiées.*

*
* *

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service qui sont intégrés dans le Budget Supplémentaire 2019, qui vous sera proposé dans un autre rapport dédié.

I) Autorisations de programme relatives à la politique immobilière

Autorisation de programme relative au Groupement Ouest

Au cours de l'exercice 2018, le Sdis escomptait procéder à la clôture financière de cette opération.

Néanmoins, le Service a dû faire face à une contestation du décompte général et définitif du lot « plomberie, chauffage et ventilation » par la société ALFAKLIMA sous la forme d'une demande de médiation sous l'égide de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

En conséquence, le décompte final de l'équipe de maîtrise d'œuvre ne peut être établi, car ce dernier doit accompagner le Sdis dans les contentieux pouvant naître de la mauvaise exécution des travaux.

De fait, la clôture financière de l'opération ne pourra être réalisée qu'à l'issue de la résolution de ce différend.

Les crédits de paiement 2019 sont calibrés à hauteur du solde prévisionnel des honoraires du maître d'œuvre. Les crédits de paiement 2020 devraient constituer le reliquat disponible pour financer d'autres opérations à terme.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Groupement Ouest	4 250 000,00 €	3 948 153,00 €	76 000,00 €	225 847,00 €	- €
			22 823,89 €	11 000,00 €	268 023,11 €

Autorisation de programme relative au Plateau Technique de Formation

Les marchés relatifs aux derniers aménagements de l'aire de manœuvre d'un montant de 120 K € TTC ont été notifiés le 16 janvier 2019.

Les travaux s'étaleront de juin à fin août 2019.

L'autorisation de programme devrait pouvoir être clôturée courant 2019 à hauteur des sommes décaissées et le solde libéré pour financer d'autres opérations.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		Crédits déjà consommés	2018	2019
Plateau Technique de Formation	1 142 500,00 €	904 554,45 €	15 000,00 €	222 945,55 €
			4 017,60 €	233 927,95 €

Autorisation de programme relative au Cis de Montivilliers

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant près de 415 K € TTC.

Le démarrage des travaux devrait démarrer à la fin du premier semestre et pour une durée de 10 mois. Ainsi, les décaissements devraient avoir principalement lieu sur l'exercice 2019.

La réception devrait intervenir courant 2020 ; soit une clôture financière de l'autorisation de programme envisageable au cours de l'exercice 2021 au terme de la garantie de parfait achèvement.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020	2021
CIS Montivilliers	510 000,00 €	5 034,00 €	25 000,00 €	330 000,00 €	149 966,00 €	- €
			16 487,23 €		156 478,77 €	2 000,00 €

Autorisation de programme relative à la construction du Cis Le Havre Sud

D'une part, le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été désigné le 4 mars 2019.

Après une phase de négociation, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est intervenue le 4 avril dernier.

La rémunération des candidats non retenus par le jury sera opérée au cours de l'exercice 2019.

D'autre part, l'emplacement du bâtiment va pouvoir désormais être validé et le démarrage de la phase de dépollution du terrain planifié.

Cela nécessite d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement						
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIS Le Havre Sud	10 200 000,00 €	1 740,00 €	170 400,00 €	794 400,00 €	1 662 000,00 €	2 919 000,00 €	4 652 460,00 €	- €
			103 363,38 €	537 700,00 €	2 093 000,00 €	3 347 000,00 €	2 117 000,00 €	2 000 196,62 €

Autorisation de programme relative à la réfection du patrimoine bâti

Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour tenir compte du report de certains travaux de l'exercice 2018 sur 2019.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Réfection et aménagement du patrimoine bâti	1 600 000,00 €	119 297,00 €	350 000,00 €	800 000,00 €	330 703,00 €
			260 139,52 €	891 000,00 €	329 563,48 €

Autorisation de programme relative aux travaux au Centre Départemental de Formation (CDF)

L'étude de faisabilité, réalisée en interne, laisse envisager que le dimensionnement de l'AP est insuffisant pour remédier à l'ensemble des imperfections du bâtiment.

Aussi, dans l'attente d'une réflexion au sein de l'établissement sur l'opportunité de réaliser les travaux dans un contexte de réorientation des politiques de formation tendant vers la maîtrise des pratiques et le rapprochement avec les Sdis normands, il est proposé de suspendre ce projet et de ventiler les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Travaux au Centre Départemental de Formation	1 465 000,00 €	76 000,00 €	1 369 000,00 €	20 000,00 €	- €
		- €	10 000,00 €	140 000,00 €	1 315 000,00 €

Autorisation de programme relative à la reconstruction de la maison à feu

La réception des caissons et des VRD a été opérée en mars dernier et donnera lieu à des décaissements sur l'exercice 2019.

La clôture financière devrait ainsi pouvoir être réalisée courant 2019.

Aussi, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement 2019 en y ajoutant les montants non décaissés en 2018.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		Crédits déjà consommés	2018	2019
Reconstruction de la maison à feu	725 000,00 €	6 603,30 €	445 000,00 €	273 396,70 €
			297 392,33 €	421 004,37 €

Autorisation de programme relative à la réhabilitation et l'aménagement du Cis de Cany

Cette opération est l'une des seules que le Sdis va poursuivre en supervision interne avec l'appui d'un bureau d'études spécialisées en fondations et d'un géomètre.

La consultation pour la réalisation des travaux est prévue d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019.

Le démarrage des travaux devrait intervenir sur le 2^{ème} semestre 2019 pour une durée de 10 mois ; soit une réception en 2020.

En conséquence, il convient de prolonger et d'ajuster les crédits de paiement de l'AP comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Réhabilitation et aménagement du CIS de Cany Barville	500 000,00 €	4 800,00 €	442 000,00 €	53 200,00 €	- €
			12 944,40 €	350 000,00 €	132 255,60 €

Autorisation de programme relative à la sécurité dans les établissements du Sdis

Les crédits de paiement de cette autorisation de programme sont ajustés au regard de l'évolution des points suivants :

D'une part, le marché d'amélioration de la sécurisation anti-intrusion et du contrôle d'accès des bâtiments de la direction du Sdis a été notifié le 11 février 2019 pour un montant de 101 K € TTC.

D'autre part, pour assurer la continuité de fonctionnement du CTA-CODIS, le service a lancé une consultation pour la mise en place d'un groupe électrogène dont le coût est estimé à 173 K € TTC.

Enfin, sur la sécurisation des accès et la sûreté de tous les sites, le programme a dû être redimensionné au cours de l'exercice 2018 pour intégrer, d'une part, les mesures du diagnostic établi par l'officier sûreté-sécurité et, d'autre part, la carte professionnelle d'identité.

Par conséquent, les travaux de sécurisation des sites seront effectués principalement sur l'exercice 2019 et porteront notamment par la mise en place de barrières sécurisées, la création d'une unité de supervision des alarmes techniques au niveau de la Direction et la mise en place de systèmes de verrouillage des portes sur les sites.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
		23 388,41 €	495 000,00 €	81 611,59 €

Autorisation de programme relative au développement durable et aux économies d'énergie

Les crédits de paiement sont ajustés en fonction des décaissements opérés en 2018 et de la nouvelle programmation d'actions sur 2019 :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Développement durable et économies d'énergie	1 400 000,00 €	166 000,00 €	690 000,00 €	544 000,00 €
		141 477,35 €	714 500,00 €	544 022,65 €

Autorisation de programme relative à la construction du Cis de Fécamp

Nonobstant quelques contraintes rencontrées sur le terrain, en cours de résolutions, le service envisage le lancement du concours de maîtrise d'œuvre au 2^{ème} trimestre 2019.

Cela nécessite de modifier le rythme des crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Construction CIS Fécamp	6 415 000,00 €	1 100,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €	2 600 000,00 €	2 900 000,00 €	313 900,00 €
		- €	20 000,00 €	500 000,00 €	2 680 000,00 €		315 000,00 €

II) Autorisations de programme relatives aux divers équipements

Autorisation de programme relative au reconditionnement, aménagement, maintenance, et équipements des matériels roulants

La révision demi-décennale des moyens élévateurs programmés sur le 1^{er} trimestre 2019 a générés des coûts plus élevés qu'escomptés.

De plus, compte tenu des risques d'agressions dans le cadre de certaines manifestations, le service a dû anticiper la pose de films de protection sur les vitres de plusieurs engins dès l'exercice 2019.

Le rythme des crédits de paiement est modifié comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Reconditionnement, aménagement, maintenance et équipements des matériels roulants	1 820 920,00 €	407 374,73 €	573 234,00 €	320 659,00 €	519 652,27 €
			563 975,25 €	489 700,00 €	359 870,02 €

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190604-DCA-2019-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019
Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

